

DIPLOME D'ETAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL - DEAES

LE METIER D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

A l'issue de la formation, le titulaire du DEAES possède les compétences nécessaires à la réalisation d'un accompagnement, tant dans les actes essentiels du quotidien, que dans les activités de la vie sociale, scolaire et des loisirs.

Il intervient auprès d'un public très diversifié, enfants, adolescents, adultes ou des personnes âgées.

Il contribue au sein d'une équipe pluri professionnelle, à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de vie de la personne, à son domicile, dans une structure collective, ou dans le cadre scolaire et social.

OBJECTIF ET DEROULEMENT

La création de ce diplôme unique de niveau V, dans le domaine social, amène les futurs stagiaires à suivre une formation commune (socle commun), et une formation personnalisée en fonction de la spécialité choisie.

Socle commun métier AES (70% du diplôme)

- Compenser les conséquences d'un handicap
- Mise en place du projet de vie de la personne aidée
- Accompagner la personne dans les actes quotidiens, dans ses activités
- Veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie
- Contribuer à l'épanouissement de la personne dans son cadre de vie

3 spécialités (30% du diplôme)

Accompagnement de la vie à domicile	Accompagnement de la vie en structure collective	Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire
-------------------------------------	--	--

La formation s'organise en alternance avec 511 heures de formation théorique et 840 heures de formation pratique, qui s'organise de manière modulaire, 14h de positionnement

Positionnement dans la formation		14h		840 heures de formation pratique réparties sur l'ensemble des DF
		soacle	spécialité	
DF1	Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	126 h	14 h	
DF2	Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité	98 h	63 h	
DF3	Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	63 h	28 h	
DF4	Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne	70 h	42 h	

CHAMP D'INTERVENTION DE L'AES

Spécialité : Accompagnement de la vie à domicile

- Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAD, SAAD, SAP, SAVS, SPASAD, SSIAD)
- Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), Services d'accompagnement pour adultes handicapés (SAMSAH)
- Maisons d'accueil rurales, foyers logement, MARPA

Spécialité : Accompagnement en structure collective

- Etablissements d'hébergements pour personnes âgées (EHPAD, USLD, MAS, FAM)
- Etablissements d'accueil de la petite enfance (MECS, IME, IEM, ITEP)

Spécialité : Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

- Structure d'accueil pour la petite enfance
- Etablissement d'enseignement et de formation
- Lieux de stages, d'apprentissage, d'alternance, d'activités de loisirs
- Etablissements et services médico-sociaux

Formation ouverte aux :

- Demandeurs d'emploi : formation gratuite et rémunérée sous conditions
- Salariés (contrat d'alternance, CIF) Financement Employeur / OPCA

Information collective le 25/07/2019 à 14 h au CESAM

Début de formation le 7 octobre 2019